

10 Port-Gentil

Urbanisme, Habitat social et Logement

Bruno Ben Moubamba fait le tour du propriétaire

SYM

Port-Gentil / Gabon

LE vice-Premier ministre, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement, Bruno Ben Moubamba vient de séjourner, 48 heures durant, dans la capitale économique où il a eu des entretiens avec le gouverneur de province, les collectivités locales, les chefs de quartiers et le personnel des services déconcentrés de son département.

Après la visite des chantiers des Trois dorades, du stade omnisports, de la Zone franche de l'Île Mandji (occupée par des squatteurs) et les locaux des services du Cadastre, le séjour de M. Moubamba à Port-Gentil s'est soldé par une conférence de presse. Au cours de cet échange avec les médias, il a indiqué que chaque Gabonais a droit à un logement, à condition qu'il respecte la réglementation en vigueur. Et que chacun doit servir l'Etat et non s'appuyer sur une position administrative pour garantir ses propres intérêts.

Fort de cela, les popula-



Photo : Koumouss

Le VPM Bruno Ben Moubamba lors de la séance de travail au cabinet du gouverneur...



Photo : Koumouss

Les chefs de quartiers ont été sensibilisés sur la vente des terrains.

tions installées dans l'emprise du projet de la route Forasol-Mbega, qui mène vers le stade omnisports, doivent déguerpir, du fait de leur occupation anarchique du site et des constructions en matériaux de récupération, qui avilissent l'image de la cité,

surtout dans une zone qui va abriter les matches de la Coupe des nations Total-2017.

« On ne peut pas admettre que des compatriotes fassent la loi de la jungle, en faisant ce qu'ils veulent là où ils veulent et quand ils veulent. Dans tous les cas,



Photo : Koumouss

... et à la mairie.



Photo : Koumouss

Ce genre de constructions en bordure de route est appelé à disparaître.

force reste à la loi. Il y a des structures en bordure de la route qui n'ont rien à voir avec les maisons d'habitation », a constaté Bruno Ben Moubamba.

Occasion pour le vice-Premier ministre d'expliquer que toute occupation sur le site de l'Île Mandji est

formellement interdite. Aussi, des instructions ont-elles été données au gouverneur de province et aux services de l'urbanisme, de l'habitat et du logement, pour faire respecter cette décision.

S'adressant aux collectivités locales, Bruno Ben

Moubamba a décliné le décret 1500 /PR /MHUEDD portant création et organisation de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC), qui exclut les collectivités locales de toute attribution des terrains. Cette compétence est dévolue au seul département de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement, a-t-il précisé. Toutefois, il a confirmé que la mairie de Port-Gentil est détentrice de deux titres fonciers.

« Nous confirmons que le Conseil municipal est bien titulaire de deux titres fonciers, à savoir les TF N° 1304 et 1305 couvrant le quartier Bac-Aviation. Mais les cessions de ces titres fonciers aux populations doivent obéir aux normes en vigueur en République gabonaise. Je porte à votre connaissance que les services déconcentrés dont j'ai la charge, assurent le rôle de conseiller du Conseil municipal dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat social et du logement », a-t-il martelé. Enfin, il a réaffirmé la volonté du gouvernement de résoudre la problématique du logement au Gabon.